



# Créateurs de droits nouveaux

## DATE D'EFFET DES GF ADP

**GRÂCE À FO ÇA SERA BIEN AU 01/01/2023**

Les Organisations Syndicales et la Direction se sont réunies le 20 juillet pour examiner la clause de revoyure de l'accord salarial MS2023 et traiter le sujet de la date d'effet des GF ADP au 01/01/2023.

**Grâce à la persévérance de FO,**

**Les GF ADP auront bien une date d'effet au 01/01/2023**

**Un avenant à l'accord MS2023 sera à la signature le 26/07/2023**

Dès les premières CS de 2023, FO avait alerté les Directions, à travers des réclamations et dépôts de réserves dans les CS concernées, du non-respect de l'accord.

Devant l'immobilisme des Directions, s'en étaient suivis une mise en demeure et un courrier de la Fédération FO Énergie à la DRH du Groupe.



**Vous êtes concernés par cette mesure ?**

Rapprochez-vous de vos représentants FO !

Ils se chargeront de faire traiter et de suivre votre situation.

Pour ce qui est de notre revendication de revalorisation des salaires de 9 % (Branche + EDF SA), le sujet sera déjà examiné au niveau Branche le 21 septembre 2023. Nous vous tiendrons informés.

**VOTEZ FO Élections professionnelles du 6 au 13 novembre**